

Compte rendu

Ouvrage recensé :

Stern, Robert M. (Ed.) *U.S. Trade Policies in a Changing World Economy*. Cambridge (MA), The MIT Press, 1987, 447 p.

par Nicolas Schmitt

Études internationales, vol. 19, n° 3, 1988, p. 575-577.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/702397ar>

DOI: 10.7202/702397ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

En somme il s'agit d'un livre fort utile, qui s'adresse à tous ceux qui s'intéressent aux relations internationales d'un point de vue économique, ainsi qu'à ceux qui s'occupent de la technologie et de son transfert international. Il ne s'agit pas d'un manuel ou d'une synthèse de connaissances déjà existantes, mais d'une exploration originale sur l'économie politique contemporaine.

Jorge NIOSI

*Centre de recherche en développement
industriel et technologique,
Université du Québec à Montréal*

STERN, Robert M. (Ed.) *U.S. Trade Policies in a Changing World Economy*. Cambridge (MA), The MIT Press, 1987, 447 p.

Ce livre rassemble neuf contributions originales des meilleurs théoriciens en économie internationale sur les politiques commerciales des États-Unis. L'ensemble des chapitres couvre un nombre impressionnant de sujets reliés aux politiques protectionnistes puisque les aspects macroéconomiques, microéconomiques, autant qu'institutionnels et politico-économiques de la protection sont abordés.

Malgré ce large éventail de préoccupations, un dénominateur commun rassemble les différents chapitres. Tous les sujets reflètent des questions importantes dans le contexte économique actuel, et tous les articles mettent clairement en évidence les réponses que l'analyse économique peut apporter. L'objectif principal de chacun des chapitres, ainsi que les recommandations et les arguments qu'ils avancent, sont résumés séparément.

Deardorff et Stern (chapitre 2) décrivent les changements récents des flux commerciaux des États-Unis, du Japon et de la CEE. Ils montrent que la montée du protectionnisme américain provient du ralentissement de la croissance du commerce mondial et de l'appréciation du dollar. Ils discutent également les arguments théoriques, y compris les plus récents, justifiant les politiques protectionnistes.

Le chapitre 3 est consacré aux causes macroéconomiques de la protection américaine. Dornbusch et Frankel montrent que l'appréciation du dollar n'explique que partiellement la montée du protectionnisme. Ils indiquent que les barrières à l'échange sont très spécifiques aux secteurs industriels et que certaines variables structurelles (salaire, productivité) expliquent mieux l'adoption de ces mesures que les variables macroéconomiques traditionnelles. Les auteurs recommandent néanmoins l'adoption de politiques macroéconomiques pour corriger les déséquilibres des balances commerciales, préférant ces politiques aux mesures protectionnistes affectant les flux des biens ou des capitaux.

Magee et Young analysent les causes de la protection d'une manière très différente (chapitre 4). Ils considèrent que les politiques commerciales résultent d'intérêts divergents entre groupes de pression et électeurs (ou consommateurs), les partis politiques ne jouant qu'un rôle d'intermédiaires dans l'ensemble des demandes de protection. Aux États-Unis, le facteur travail étant rare, les détenteurs de ce facteur, et ceux qui défendent ses intérêts (les Démocrates), sont en faveur de mesures protectionnistes, alors que les détenteurs de capital et les Républicains préfèrent le libre-échange. Le rôle des politiques macroéconomiques dans ce contexte est également analysé. Ils montrent que les Démocrates utilisent des politiques diminuant le chômage, alors que les Républicains mettent davantage de poids sur la lutte contre l'inflation. Les arguments sont appuyés par l'analyse économétrique, mais les résultats doivent être interprétés avec prudence car le degré de liberté des équations est très bas.

Krugman analyse dans le chapitre 5 le rôle des politiques commerciales destinées à favoriser les secteurs stratégiques qu'il définit comme étant les secteurs dans lesquels la valeur ajoutée par unité de production est élevée ou qui engendrent des externalités dans l'économie. Krugman montre que, quel que soit le critère, les bénéfiques des interventions gouvernementales dans ce domaine sont faibles et ne semblent pas contrebalancer les coûts économiques de ces politiques, même

dans des secteurs aussi vitaux que les technologies de pointe.

Au chapitre 6, Dixit analyse la réponse optimale des États-Unis aux politiques commerciales de pays tiers. Les critères peuvent être multiples, mais les effets sur le revenu national et sur la distribution des revenus sont les plus importants. La réponse américaine dépend non seulement des effets des politiques commerciales étrangères mais de l'environnement économique. Par exemple, en concurrence parfaite, un subside à l'exportation étranger augmente généralement le revenu national américain. Une note de remerciements ainsi qu'une politique destinée à aider les perdants constituent la meilleure réponse. En concurrence imparfaite, ce même subside peut affecter négativement le revenu national et donc peut dicter des mesures de rétorsion ou des politiques stratégiques visant à dissuader les pays étrangers d'entreprendre de telles politiques. Ces dernières exigent néanmoins de la crédibilité, ce qui manque souvent aux institutions responsables de ces politiques.

Cooper (chapitre 7) retrace les interactions entre les politiques commerciales et étrangères des États-Unis. Il montre que la politique commerciale a été un instrument de la politique étrangère durant les années qui ont suivi l'Indépendance (1765-1820) et que la promotion des exportations en particulier est devenue un des principaux objectifs de la politique étrangère durant la période 1820-1934. Depuis lors (1934-1985), la politique commerciale est redevenue un outil de la politique étrangère, utilisée essentiellement à oublier les effets désastreux de la dépression des années 30 et à promouvoir un environnement favorisant la croissance de l'emploi et des échanges. Des changements notables dans l'attitude récente des États-Unis peuvent néanmoins être discernés.

Srinivasan (chapitre 8) considère le rôle des interventions gouvernementales en vue d'atteindre des objectifs liés à la défense nationale. Même si cet objectif non économique justifie des politiques gouvernementales, il montre que les interventions optimales sont presque exclusivement du ressort des politi-

ques domestiques et non des politiques commerciales.

Au chapitre 9, Jackson considère les avantages du point de vue des États-Unis des négociations multilatérales en vue de libéraliser les échanges. Bien que l'attitude américaine à l'égard du GATT soit fréquemment ambiguë, les administrations ont généralement soutenu les principes défendus par cette institution. Depuis quelques années pourtant, les Américains semblent être moins attachés aux principes du multilatéralisme. Outre certains déséquilibres commerciaux, plusieurs aspects du fonctionnement du GATT et des institutions américaines peuvent expliquer ces changements. L'auteur estime néanmoins que les avantages de l'approche multilatérale ne sont plus à démontrer et qu'il est impératif de la favoriser.

Dans le dernier chapitre (chapitre 10), Corden discute les avantages et les inconvénients des règles régissant le système des échanges et des critères à adopter en vue de les déterminer. Corden propose également un ensemble de principes qui devraient régir le système des échanges.

Ce livre contient une somme impressionnante d'informations auxquelles ce résumé est incapable de rendre crédit. La qualité principale de ce livre est de faire le pont entre des propositions théoriques connues surtout dans les milieux académiques et leur application pratique au cas des États-Unis des années 80 afin de comprendre et de trouver des solutions à la montée récente des barrières à l'échange. Aucun chapitre n'étant exagérément abstrait ou irréaliste, ce livre est donc extrêmement utile à toute personne s'intéressant de près ou de loin aux problèmes fondamentaux du système des échanges internationaux. Le large éventail de sujets couverts permet de trouver des informations et des réponses à des questions très différentes qui, malgré le titre du livre, ne concernent pas nécessairement que les États-Unis. La critique principale qui peut être adressée à ce livre est que des sujets importants ont été délaissés. Le commerce des services et des biens agricoles par exemple, ainsi que les problèmes de protection qui y

sont associés, ne trouvent pas la place qu'ils méritent.

Nicolas SCHMITT

*Department of Economics
University of Western Ontario, Canada*

DROIT INTERNATIONAL

BAZEX, Michel *et al.* *L'application extra-territoriale du droit économique.* Paris, Éditions Montchrestien, Coll. « Centre de droit international de Nanterre, Cahiers du CEDIN, no. 3 », 1987, 255 p.

Cet ouvrage réunit les actes de la Troisième journée d'actualité internationale du CEDIN, qui s'est tenue à Nanterre le 23 avril 1986. Le thème choisi soulevait un problème juridique de plus en plus lancinant à une époque où s'accéléraient nettement les phénomènes de mondialisation de l'économie et de dénationalisation des acteurs économiques privés. La rareté de la réflexion systématique antérieure imposait de procéder à une entreprise préalable de délimitation de l'objet de l'analyse, de localisation de cet objet dans le cadre du droit international général et de son rattachement à des faits économiques en mouvement. Ce n'est qu'une fois cet ensemble conceptuel établi que les conflits de lois, les appétits de la jurisprudence américaine et les « affaires » récentes (qui, puisqu'elles concernent les intérêts souverains, se dénouent souvent hors du droit), deviennent intelligibles, et qu'on peut passer à l'étape ultime de la création de solutions juridiques.

Tout un programme pour une seule journée. Le chemin parcouru lors de ce colloque fut toutefois considérable, et si les participants se sont félicités de l'excellence de la réunion, il en sera de même du lecteur qui voudra se familiariser avec une recherche dont l'importance, dans tous les sens du terme, ne saurait que s'accroître.

Le professeur P. Juillard a lancé le débat avec une contribution fondamentale dans la-

quelle il a souligné la haute fréquence de l'application extraterritoriale de la loi interne et où il a exposé les quelques certitudes et les lacunes significatives du droit international de la souveraineté. Il s'est également demandé si une nouvelle règle prohibitive n'était pas en train de se créer selon laquelle l'État ne saurait faire une application extraterritoriale de sa loi nationale qui serait susceptible d'engendrer des obligations contradictoires.

Ensuite, le professeur Demaret a évoqué les affirmations de compétence extraterritoriale des États-Unis, le professeur Bazex celles de la Communauté économique européenne, et la loi française sur le prix unique du livre fut analysée par Mme M.-F. Labouz. Dans la deuxième moitié de la journée, la communication du professeur T.C. Hartley a porté sur la jurisprudence et la loi de blocage du Royaume-Uni et le professeur E. Gaillard a fait voir la réaction des tribunaux américains aux lois de blocage étrangères, qui ont, comme leur désignation l'indique, été adoptées dans le but exprès d'empêcher de donner suite à des décisions judiciaires américaines qui exigent la production de documents se trouvant à l'extérieur du territoire des États-Unis.

Des échanges de très haut niveau et d'un grand intérêt ont suivi chacune des deux séries d'exposés. Dans son mot de la fin, Mme Brigitte Stern, directrice du CEDIN, a constaté fort à propos que « l'ampleur des problèmes d'application extraterritoriale du droit traduit peut-être l'inadéquation de l'ordre juridique étatique au mouvement d'internationalisation de l'économie qui est essentiellement le fait d'opérateurs privés » (p. 165). Voilà effectivement où nous menait l'essentiel des travaux de la journée, et voilà qui revêt un intérêt particulier pour le publiciste canadien à ce moment.

André BINETTE

*Chargé de recherche au Centre Québécois
de relations internationales*